



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2006/4
14 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX
ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I
AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto
sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Nairobi
du 6 au 14 novembre 2006**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	3 – 10	3
A. Adoption de l'ordre du jour.....	3 – 6	3
B. Organisation des travaux de la session.....	7 – 8	4
C. Élection du bureau	9 – 10	4
III. NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I ET DURÉE DE CES ENGAGEMENTS (Point 3 de l'ordre du jour).....	11 – 25	4
PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES SESSIONS FUTURES (Point 4 de l'ordre du jour)		
IV. QUESTIONS DIVERSES (Point 5 de l'ordre du jour).....	26	7

Table des matières (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
V. RAPPORT DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour).....	27	7
VI. CLÔTURE DE LA SESSION	28	7

Annexes

I. Premier atelier de session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto. Rapport du Vice-Président.....		8
II. Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto était saisi à sa deuxième session		11

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto a tenu sa deuxième session à l'Office des Nations Unies à Nairobi, du 6 au 14 novembre 2006.
2. Le Président du Groupe de travail, M. Michael Zammit Cutajar (Malte), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a également souhaité la bienvenue à M. Luiz Figueiredo Machado (Brésil), Vice-Président du Groupe de travail.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 novembre, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2006/3).
4. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du bureau.
 3. Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et durée de ces engagements.
 4. Plan de travail et calendrier des sessions futures.
 5. Questions diverses.
 6. Rapport de la session.
5. À la 2^e séance, le 7 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants de 21 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des États d'Afrique, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹ et un au nom des pays les moins avancés. Une déclaration a également été faite par un État ayant le statut d'observateur.
6. À la même séance, le Président a invité les représentants de Greenpeace International (au nom du Réseau action climat), le Business Council for Sustainable Energy (au nom des Business Council for Sustainable Energy des États-Unis d'Amérique, de l'Europe, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne

¹ La Bulgarie, la Roumanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie se sont associées à cette déclaration.

et d'Irlande du Nord, et d'Australie) et de l'Alliance internationale des peuples autochtones-tribaux des forêts tropicales (au nom des organisations de peuples autochtones) à faire des déclarations.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour

7. Le Groupe de travail a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 6 novembre, séance au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le Groupe de travail a décidé de suivre ce programme de travail.

8. À la même séance, le Vice-Président a informé les délégations des dispositions prises concernant l'atelier de session qu'il présiderait le 7 novembre.

C. Élection du bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour

9. Le Groupe de travail a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues respectivement les 6 et 14 novembre.

10. À sa 3^e séance, aucune candidature aux fonctions de président et de vice-président n'ayant été reçue, le Groupe de travail a prié la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) d'élire à sa séance plénière de clôture, le 17 novembre, en dérogation au paragraphe 5 de l'article 27 du projet de règlement intérieur, les membres du bureau du Groupe de travail².

III. Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et durée de ces engagements

(Point 3 de l'ordre du jour)

Plan de travail et calendrier des sessions futures

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le Groupe de travail a examiné conjointement les points 3 et 4 à ses 2^e et 3^e séances, tenues respectivement les 8 et 14 novembre. Il était saisi des documents FCCC/KP/AWG/2006/MISC.2 et Add.1, et FCCC/KP/AWG/2006/2. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom du Groupe des États d'Afrique.

12. À la 2^e séance, le Vice-Président a rendu compte des travaux de l'atelier de session qu'il avait présidé le 7 novembre 2006.

² À la séance plénière de clôture de sa deuxième session, la COP/MOP a élu M. Leon Charles (Grenade) Président, M^{me} Outi Berghäll (Finlande) Vice-Présidente et M. Ephraim Mwepya Shitma (Zambie) Rapporteur du Groupe de travail. Les membres du bureau exerceront leur mandat pendant les troisième et quatrième sessions du Groupe de travail.

³ La Bulgarie, la Roumanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie se sont associées à cette déclaration.

13. À la même séance, le Groupe de travail a décidé d'examiner conjointement les points 3 et 4 en formant un groupe de contact. À la 3^e séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations tenues par ce groupe.

14. À sa 3^e séance, le Groupe de travail a examiné et adopté les conclusions⁴ proposées par le Président. Après leur adoption, une Partie a exprimé une réserve quant à son interprétation de ces conclusions.

2. Conclusions

15. Le Groupe de travail spécial a tenu un atelier le 7 novembre 2006 pour permettre aux Parties d'échanger et d'examiner des informations sur les fondements scientifiques de la détermination de nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et sur les tendances de leurs émissions et les possibilités d'atténuation. M. Luiz Figueiredo Machado, Vice-Président du Groupe de travail, qui avait présidé cet atelier, a rendu compte au Groupe de travail des travaux de l'atelier et des principales questions qui y avaient été abordées (voir l'annexe I). Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de la grande quantité d'informations présentées et des discussions utiles qui avaient caractérisé l'atelier et a remercié son Vice-Président, les personnes qui avaient présenté des exposés et le secrétariat. Le Groupe de travail a estimé que l'atelier avait représenté une contribution contextuelle utile à ses travaux futurs.

16. Le Groupe de travail est convenu que ses travaux sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I devaient être guidés par une vision commune du défi que représentait l'objectif final de la Convention, sur la base des principes et des autres dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto. Prenant note du rapport du Vice-Président, le Groupe de travail a considéré que les informations reçues lors de son atelier définissaient des paramètres utiles concernant le niveau global d'ambition relatif aux nouvelles réductions des émissions des Parties visées à l'annexe I, en particulier l'information selon laquelle il résultait des scénarios présentés dans le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) que les émissions mondiales de dioxyde de carbone devaient être ramenées à des niveaux très bas, nettement inférieurs à la moitié des niveaux de 2000, afin de stabiliser la concentration de ce gaz dans l'atmosphère.

17. Compte tenu des conclusions adoptées à sa première session au sujet de la planification de ses travaux futurs (FCCC/KP/AWG/2006/2, par. 18 à 27), le Groupe de travail a décidé que son programme de travail pour le reste de son mandat comprendrait les tâches présentées ci-après:

- a) **Analyse des possibilités d'atténuation et des fourchettes d'objectifs de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I:**
 - i) Analyse du potentiel d'atténuation, de l'efficacité, de l'efficience, des coûts et des avantages des politiques, mesures et technologies actuelles et futures qui sont à la disposition des Parties visées à l'annexe I et adaptées aux différentes situations nationales, compte tenu de leurs conséquences environnementales, économiques et sociales, de leurs dimensions sectorielles et du contexte international dans lequel elles sont mises en œuvre;
 - ii) Détermination des fourchettes possibles de réduction des émissions des Parties visées à l'annexe I, grâce à leurs efforts nationaux et internationaux, et analyse de leur contribution à l'objectif final de la Convention, compte dûment tenu des questions mentionnées dans la deuxième phrase de l'article 2 de la Convention;

⁴ Projet de conclusions adopté sous la cote FCCC/KP/AWG/2006/L.4.

b) Analyse des moyens possibles d'atteindre les objectifs d'atténuation:

- i) Analyse des moyens dont peuvent disposer les Parties visées à l'annexe I pour atteindre leurs objectifs de réduction des émissions, notamment: échanges de droits d'émission et mécanismes fondés sur des projets au titre du Protocole de Kyoto; règles guidant le traitement de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie; gaz à effet de serre (GES), secteurs et catégories de sources à prendre en considération, et méthodes possibles pour agir sur les émissions sectorielles; et définition de moyens d'accroître l'efficacité de ces moyens et leur contribution au développement durable;
- ii) Examen de questions méthodologiques pertinentes, notamment les méthodes à utiliser pour estimer les émissions anthropiques et les potentiels de réchauffement planétaire des GES;

c) Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I:

Examen de l'ampleur des réductions d'émissions à réaliser par les Parties visées à l'annexe I globalement et de la répartition de l'effort d'atténuation correspondant, et conclusion d'un accord sur leurs nouveaux engagements, notamment de nouveaux engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions, et sur la durée de la ou des périodes d'engagement, compte tenu des analyses mentionnées aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 17 ci-dessus.

18. Le Groupe de travail a également décidé d'aborder en temps voulu les questions juridiques soulevées par son mandat, conformément au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

19. Le Groupe de travail a réaffirmé qu'il pourrait progresser dans la réalisation de son programme de travail principalement grâce aux travaux des Parties et qu'il utiliserait les résultats pertinents des travaux en cours au sein d'autres organes et dans le cadre d'autres processus au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

20. Le Groupe de travail a jugé utile de demander des contributions à des organes et instances extérieurs qui possédaient des compétences techniques utiles pour ses travaux et pouvaient le faire bénéficier d'expériences et de points de vue très divers. Il a donc prié le secrétariat, guidé par les orientations que lui donnerait le Président, d'utiliser, en vue de se préparer aux sessions futures, les analyses et les informations du GIEC, en particulier son quatrième rapport d'évaluation, et d'organisations intergouvernementales et, éventuellement, d'organisations non gouvernementales et de centres et programmes de recherche nationaux. Le Groupe de travail a invité les Parties à présenter au secrétariat, d'ici au 23 février 2007, des informations sur les organes et instances extérieurs qui pourraient apporter des contributions techniques à ses travaux.

21. Le Groupe de travail a relevé qu'il était possible de rendre plus utiles l'examen et la discussion de ces contributions en organisant, au cours des sessions, des manifestations telles que des ateliers et des tables rondes qui permettraient aux Parties d'échanger des vues avec des experts. Il faudrait que ces manifestations, qui devraient être soigneusement préparées par le secrétariat conformément aux orientations données par le Président, portent sur des questions bien définies et reposent sur des documents essentiels transmis au préalable.

22. Les travaux du Groupe de travail en 2007 porteront sur les questions mentionnées à l'alinéa *a* du paragraphe 17 ci-dessus et commenceront à sa troisième session (mai 2007). Le Groupe de travail a noté que la présentation des rapports des groupes de travail du GIEC sur leurs contributions au quatrième rapport d'évaluation aurait lieu lors de cette série de sessions en 2007. Le Groupe de travail a invité les

Parties à présenter au secrétariat, d'ici au 23 février 2007, des informations et des vues sur le potentiel d'atténuation, l'efficacité, l'efficience, les coûts et les avantages des politiques, mesures et technologies actuelles et futures qui étaient à la disposition des Parties visées à l'annexe I et adaptées aux différentes situations nationales, compte tenu de leurs conséquences environnementales, économiques et sociales, de leurs dimensions sectorielles et du contexte international dans lequel elles étaient mises en œuvre, ce qui correspondait à la tâche mentionnée à l'alinéa a i) du paragraphe 17 ci-dessus. Il a prié le secrétariat d'organiser, conformément aux orientations que lui donnerait le Président, une table ronde sur cette question au cours de sa troisième session, en veillant à assurer un dialogue approprié avec les experts chargés de l'établissement du quatrième rapport d'évaluation du GIEC.

23. Le Groupe de travail a décidé que, si le quatrième atelier du Dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention avait lieu en septembre ou octobre 2007, sa quatrième session se tiendrait parallèlement à cet atelier, et reprendrait et s'achèverait au cours de la seconde série de sessions en décembre 2007.

24. Le Groupe de travail examinerait régulièrement son programme et ses méthodes de travail. D'autres sessions seraient programmées en vue d'achever les travaux du Groupe de travail dès que possible et à temps pour qu'il n'y ait pas d'intervalle entre la première et la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto.

25. Le Groupe de travail partageait les préoccupations exprimées lors de l'atelier quant aux effets négatifs des changements climatiques, y compris la menace de dommages graves et irréversibles, qui toucheraient l'ensemble de l'humanité, mais le plus gravement les personnes pauvres et vulnérables. Le Groupe de travail a souligné qu'il devait continuer de s'acquitter, de façon énergique et dans les délais voulus, de son programme de travail afin de bien faire comprendre que les Parties visées à l'annexe I du Protocole de Kyoto prenaient la tête des efforts d'atténuation en agissant pour maintenir leurs émissions globales dans une tendance à la baisse au-delà de 2012, grâce à leurs efforts nationaux et internationaux, y compris en utilisant éventuellement les mécanismes du marché et ceux du Protocole de Kyoto. De cette façon, il donnerait aussi aux agents économiques une indication claire concernant la continuité du marché international du carbone.

IV. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

26. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

V. Rapport de la session

(Point 6 de l'ordre du jour)

27. À sa 3^e séance, le 14 novembre, le Groupe de travail a examiné et adopté le projet de rapport de sa deuxième session (FCCC/KP/AWG/2006/L.3). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Président à finaliser le rapport, avec le concours du secrétariat.

VI. Clôture de la session

28. À la 3^e séance, le 14 novembre, le Président a remercié les délégations de leur contribution. Il a également remercié le secrétariat de son appui.

Annexe I

**Premier atelier de session du Groupe de travail spécial
des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I
au titre du Protocole de Kyoto**

Rapport du Vice-Président

I. Introduction

1. À sa première session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto a décidé de tenir un atelier au cours de sa deuxième session. Cet atelier a eu lieu à Nairobi (Kenya) le mardi 7 novembre 2006 sous la présidence de M. Luiz Figueiredo Machado, Vice-Président du Groupe de travail.
2. Le but de l'atelier était de faciliter la présentation d'informations utiles aux travaux du Groupe de travail et de permettre un libre échange de vues afin de clarifier ces informations et, le cas échéant, d'en repérer les lacunes.
3. L'atelier, qui était ouvert à toutes les Parties et aux observateurs, a réuni un nombre important de participants. Il s'est articulé autour de deux séries de questions:
 - a) Travaux relatifs à la base scientifique permettant de déterminer les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I, notamment à des scénarios pour la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et les incidences de ces scénarios;
 - b) Évolution des émissions pour les Parties visées à l'annexe I, potentiel d'atténuation des politiques et technologies appliquées dans différentes situations nationales, y compris l'expérience acquise jusque-là, et coûts et avantages des réductions d'émissions.
4. Des exposés ont été faits par l'Afrique du Sud, le Brésil, la Communauté européenne, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le secrétariat de la Convention. Les exposés et la documentation s'y rapportant étaient disponibles sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/cop_12/in-session_workshops/items/3884.php.

**II. Résumé des principales questions abordées
dans les exposés et les débats**

5. Les exposés ont porté sur un large éventail de questions intéressant le Groupe de travail. Évoquant les effets négatifs des changements climatiques, y compris la menace de dommages graves et irréversibles, qui toucheraient tout un chacun, mais le plus gravement les pauvres, de nombreux intervenants ont insisté sur l'urgence qu'il y avait à faire des progrès.
6. Dans son rapport, le Président a fait ressortir les points suivants des exposés denses et enrichissants et des débats utiles auxquels ils avaient donné lieu (voir par. 7 à 21 ci-après).
7. Il a été mentionné au cours de l'atelier que les tâches du Groupe de travail étaient étroitement liées à l'objectif ultime de la Convention, tel qu'il était énoncé en son article 2. Le Protocole de Kyoto était certes d'une grande utilité pour accomplir des progrès en la matière, mais la première période d'engagement qu'il prévoyait était considérée comme insuffisante pour atteindre l'objectif fixé. Il faudrait

donc que la deuxième période d'engagement soit plus productive, pour avancer rapidement vers la réalisation de cet objectif.

8. Plusieurs orateurs ont évoqué l'utilité d'un but ambitieux à long terme qui guiderait les efforts du Groupe de travail. Différents paramètres de mesure étaient envisageables. On pourrait ainsi définir le but à atteindre en termes d'élévation du niveau des mers, d'augmentation des températures, de forçage radiatif, de concentrations de GES dans l'atmosphère ou de niveaux mondiaux d'émissions. Les Parties ont souligné qu'il importait que les engagements futurs reposent sur des éléments scientifiques solides et des données économiques fiables.

9. Dans son troisième rapport d'évaluation, le GIEC avait étudié des scénarios d'émission conduisant à la stabilisation des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone à différents niveaux, compris entre 450 et 1 000 ppm. À ces scénarios étaient associées des incidences prévues très différentes, dont certaines impliquaient à l'évidence de graves menaces pour les écosystèmes ainsi que pour la santé et le bien-être humains. L'adaptation à ces incidences ferait partie intégrante de toute stratégie, mais plus la période pendant laquelle les émissions se maintiendraient à des niveaux élevés serait longue, plus cette adaptation serait difficile.

10. Selon les scénarios élaborés, la stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère exigerait que l'on ramène les émissions à des niveaux très bas. Pour qu'il y ait équilibre entre les émissions et la capacité d'absorption de la terre, il faudrait ramener les émissions mondiales de GES à des niveaux bien inférieurs à la moitié des niveaux actuels.

11. Après réduction des émissions, il s'écoulerait un certain temps avant que les concentrations atmosphériques se stabilisent, et un laps de temps plus long encore avant que la température moyenne et le niveau des mers cessent de s'élever.

12. Des niveaux d'ambition différents signifiaient des incidences différentes sur les changements climatiques, des efforts de réduction des émissions différents et des coûts différents. Pour déterminer le niveau d'ambition, il importait de peser les risques respectifs d'une intervention insuffisante et d'une intervention excessive, en veillant impérativement à éviter d'enfermer des économies ou des secteurs dans des technologies inappropriées, dont certaines avaient une longue durée de vie économique. Il a été souligné qu'en vertu du principe de précaution, l'absence de certitude absolue ne devait pas servir de prétexte pour différer le moment d'agir.

13. Il a été noté que les émissions des Parties visées à l'annexe I qui sont Parties au Protocole de Kyoto constituaient une part relativement faible (estimée à 30 % environ) des émissions mondiales de GES. Toutefois, la perspective changeait si l'on considérait les émissions cumulées (au lieu des émissions annuelles). L'adoption de mesures encourageantes par d'autres Parties à la Convention influencerait sur la volonté des Parties visées à l'annexe I qui sont Parties au Protocole de Kyoto de prendre des engagements ambitieux.

14. Les principes d'équité, de justice et d'efficacité étaient des éléments clefs qui devaient guider la détermination des engagements futurs. L'examen des responsabilités historiques et des capacités d'action actuelles et futures pouvait faciliter le partage des efforts de réduction des émissions globales requis entre les différentes Parties. Le principe pollueur-payeur devait également entrer en ligne de compte dans le calcul de la répartition de la charge.

15. Selon les données soumises au secrétariat de la Convention, il avait été possible de découpler l'augmentation des émissions de la croissance économique. De 1990 à 2004, pour l'ensemble des Parties visées à l'annexe I, les émissions de GES avaient diminué au total de 3,3 %, et cette baisse était allée de pair avec une progression du produit intérieur brut de plus de 30 %. Pour les Parties visées à l'annexe I

qui sont Parties au Protocole de Kyoto, les émissions de GES avaient reculé, sur la même période, d'environ 15 %. Pour les Parties visées à l'annexe I qui sont des pays en transition, les émissions avaient été réduites de 37 %, alors même que, pour les autres Parties au Protocole de Kyoto, elles avaient augmenté de 3,7 %.

16. Plusieurs Parties ont évoqué les études portant sur le coût des réductions d'émissions. Il existait un vaste choix de mesures d'atténuation qui devraient permettre de réduire considérablement les émissions à un coût raisonnable. De nouvelles technologies étaient en passe d'être commercialisables. Toute une série de politiques et de mesures avaient été appliquées avec succès. Des politiques gouvernementales dynamiques étaient indispensables pour lutter contre les changements climatiques et il apparaissait de plus en plus que de telles politiques étaient compatibles avec les stratégies de développement durable et de croissance économique, quand elles n'en constituaient pas une composante essentielle.

17. Il a été souligné dans plusieurs exposés que le marché du carbone avait connu une vive expansion, qui incitait le secteur privé à trouver des moyens de réduire les émissions. L'échange de droits d'émission aux niveaux national et régional s'était révélé très efficace pour obtenir des réductions d'émissions d'un bon rapport coût-efficacité. Le mécanisme pour un développement propre avait donné lieu à des projets de développement durable intéressants dans les pays en développement et avait aidé les Parties visées à l'annexe I à progresser dans l'exécution de leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto. Le mécanisme d'application conjointe avait lui aussi pris un bon départ.

18. Le marché du carbone offrait toujours d'énormes potentialités mais, pour continuer de se développer, les mécanismes de Kyoto avaient besoin d'une continuité allant au-delà de la première période d'engagement. Par ailleurs, la demande de crédits générée par les mécanismes devrait augmenter au cours des périodes d'engagement ultérieures pour maintenir la valeur marchande du carbone.

19. Pour être efficaces, les stratégies d'atténuation devraient s'appliquer à tous les secteurs pertinents et mettre à profit l'ensemble des technologies rentables qui étaient disponibles. Le secteur privé avait un rôle clef à jouer dans le développement des technologies et leur transfert dans les pays en développement. Les gouvernements devaient l'associer étroitement au développement et au transfert de la technologie pour que ce processus porte ses fruits.

20. Les émissions provenant du secteur agricole représentaient une grande partie (estimée à 14 % environ) des émissions mondiales de GES. L'agriculture jouait un rôle crucial dans la sécurité alimentaire mondiale et elle était donc importante pour le développement durable. Les solutions disponibles pour réduire les émissions de méthane et d'oxydes nitreux imputables à l'agriculture étaient peu nombreuses, et des recherches supplémentaires s'imposaient.

21. L'action liée aux changements climatiques dans le secteur de l'énergie pouvait élargir l'accès aux services énergétiques, accroître la sécurité énergétique et réduire la pollution atmosphérique locale et régionale. Plusieurs exposés ont mis en avant l'immense potentiel de réduction des émissions que présentait une efficacité énergétique accrue.

22. En conclusion des travaux, le Vice-Président a remercié les orateurs de leurs intéressantes contributions, les délégations de leurs questions et commentaires utiles et de leur participation aux débats, et le secrétariat de son soutien pour l'organisation de l'atelier.

Annexe II

**Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto
était saisi à sa deuxième session**

Documents établis pour la session

FCCC/KP/AWG/2006/3	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2006/MISC.2 et Add.1	Topics for the in-session workshop. Submissions from Parties
FCCC/KP/AWG/2006/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa deuxième session
FCCC/KP/AWG/2006/L.4	Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et Programme de travail. Projet de conclusions

Autres documents disponibles

FCCC/KP/AWG/2006/2	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2006
--------------------	--
